

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL74

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 16

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« de biens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.